

COMPTE RENDU D'ANIMATION

Obligatoire

Intitulé : Les politiques documentaires des établissements du bassin

Bassin : Poissy-Sartrouville

<p>Date : 03/10/2019 Animatrices : Manon GALLET et Cécile PAOLI IA-IPR EVS : Jean-Loup BURTIN Nombre de présents :</p>	<p>Thématique : politique documentaire Parcours pluriannuel : non</p>
<p>Ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none">- Informations institutionnelles par M. Burtin, IA-IPR EVS- Restitution du sondage sur la politique documentaire- Jeu sérieux pour accueillir les nouveaux collègues du bassin et lancer la réflexion sur la politique documentaire en lien sur l'édu nuage : https://edu-nuage.ac-versailles.fr/s/JHehQXeZej2r6JO- Ateliers de réflexion sur la politique documentaire- Compléments apportés par M. Burtin sur les fondamentaux d'une politique documentaire, à partir de la restitution du sondage et des ateliers.	
<p>Intervenant(s) : Jean-Loup BURTIN, IA-IPR EVS en charge du bassin</p>	
<p>Synthèse/Contenu des interventions :</p> <p>Restitution du sondage sur les politiques documentaires des établissements du bassin.</p> <p>Le sondage portait sur l'existence ou non de politiques documentaires formalisées dans les établissements, et le fait que leur élaboration soit envisagée si l'établissement n'en est pas doté. La question "selon vous, à quoi sert une politique documentaire ?" clôturait ce sondage.</p>	

Les réponses les plus fréquemment données sont les suivantes :

- Proposer et cadrer une politique d'acquisition / gestion / désherbage en adéquation avec les besoins à l'échelle de l'établissement x12
- Formaliser notre action, se donner des objectifs mesurables (indicateurs) x10
- Outil de communication qui légitime le professeur documentaliste et sa fonction x7
- Projet de l'ensemble de l'établissement qui ne se limite pas au projet CDI : implication de tous les acteurs dans le cadre du projet d'établissement x6
- Fonction d'ordre pédagogique : progression EMI, info-documentaire, socle commun. x6
- Ne sert à rien x4

Compléments apportés par M. Burtin sur la politique documentaire

La politique documentaire est une notion qui n'est pas nouvelle (2004 rapport J-L Durpaire), les lignes ont un peu bougé avec les différentes réformes et le développement du numérique. Le projet de CDI est un peu trop restrictif, referme le CDI sur des pratiques au lieu de l'ouvrir à l'ensemble de l'établissement.

Question de la légitimité (soulevée dans de nombreuses réponses au sondage sur les politiques documentaires au sein du bassin) : la légitimité est acquise par le CAPES, il faut construire sa crédibilité par l'élaboration de la politique documentaire, qu'on ait ou non un projet d'établissement. Le professeur documentaliste est le conseiller technique du chef d'établissement.

Trop souvent, une politique documentaire se résume à des successions d'actions qui ne sont pas référencées par rapport aux objectifs du projet d'établissement et rapportées à des indicateurs. Il faut se poser la question des buts à atteindre.

La politique documentaire est un tableau de bord avec des résultats à atteindre au bout de 3 ans. Ne pas partir des actions existantes mais se poser la question de pourquoi / pour qui / dans quel but / à quel moment on le fait.

Se poser la question de ce que les indicateurs choisis nous donnent à voir et à analyser. Les croiser.

Il existe des outils pour établir une politique documentaire conjointe, en collaboration. Le conseil pédagogique est à privilégier. Il n'a pas un rôle d'information mais de construction. Impulsion du chef d'établissement mais il faut être proactif...

Le diagnostic doit être partagé : fait par le prof doc qui est expert, avec des indicateurs, mais partagé.

Les indicateurs permettent d'objectiver certaines données et de ne pas se fonder sur du ressenti.

Question du levier d'action. Ex : des clubs le midi quand on a très peu d'élèves demi-pensionnaires. Ou clubs le soir s'il y a un ramassage scolaire à heure fixe...

CDI lieu bienveillant, de réassurance des élèves quant à leurs apprentissages. Proposer à des collègues et à des AED d'investir le lieu pour leurs actions.

Meilleure vue d'ensemble des ressources et des pratiques.

Mieux faire connaître notre rôle et notre action.

Indicateurs sur l'établissements : disponibles sur APAE, à demander au chef d'établissement.

4 points incontournables

- Politique d'acquisition qui doit être concertée : avec qui / pour qui ? (ex : peu de ressources sonores ou musicales, d'espaces d'écoute)
- Politique de gestion

<ul style="list-style-type: none"> - Politique d'information et de communication au sein de l'établissement - Politique de formation des élèves (EMI) à co-construire avec d'autres enseignants 	
<p>Atelier n°1</p> <p>Rapporteur : groupe "Poissy et environs"</p>	<p>Problématique : Quels indicateurs retenir pour le diagnostic / l'évaluation d'une politique documentaire et comment les exploiter ?</p>
<p>Production/Restitution :</p> <p>Fréquentation du CDI : à affiner - physique ou en ligne, en accès libre ou en classe... Emprunts et politique d'acquisition (acquisition, répartition du budget...) Sur le volet pédagogique : nombre et type de collaborations et projets EMI dans les différentes disciplines. Communiquer sur ces indicateurs, par exemple sur un rapport d'activité transmis à l'ensemble de la communauté éducative (en ligne)</p>	
<p>Atelier n°2</p> <p>Rapporteur : groupe "Conflans sainte Honorine et environs"</p>	<p>Problématique : Quelles questions poser aux collègues de l'établissement pour lancer la réflexion sur la politique documentaire ?</p>
<p>Production/Restitution :</p> <p>Y a-t-il un projet d'établissement ? Avez-vous connaissance du projet documentaire ? seriez-vous intéressés ? Seriez-vous d'accord pour gérer collectivement les cabinets de disciplines ? Seriez-vous intéressés pour participer à la réflexion sur le fonds du CDI en vous appuyant sur votre expertise disciplinaire ? Demander que ce soit à l'ordre du jour du conseil pédagogique</p>	
<p>Atelier n°3</p> <p>Rapporteur : groupe "Sartrouville et environs"</p>	<p>Problématique : Comment impliquer les élèves dans la réflexion préalable à l'élaboration d'une politique documentaire ?</p>
<p>Production/Restitution :</p> <p>Commencer par se fonder sur les élèves moteurs : pb n'implique pas tous les élèves Cahier de suggestions Club de lecture avec proposition des ouvrages à acheter pour le CDI S'appuyer sur CVC / CVL. Ex du site académique (aménagement du pole orientation par élèves de SEGPA) Enquête sur la politique documentaire pour chaque niveau avec questions ouvertes ou fermées.</p>	